



Mémo à destination des familles

Modalités d'utilisation des services

Espace Famille Inoé

1. Espace Famille Inoé : préparation de votre inscription

1.1 Création de votre Espace famille

Les inscriptions aux activités se font en ligne sur la plateforme Espace Famille Inoé.

Vous avez la possibilité de venir à l'Agopop sur les horaires d'accueil pour être accompagné sur vos démarches en ligne.

Dès aujourd'hui, vous pouvez créer ou mettre à jour votre espace famille.

Pour que votre quotient familial soit pris en compte, transmettez-nous l'attestation de la CAF de juin ou juillet 2026 avec les noms et prénoms des ayants droit (attestation de paiement) ou votre avis d'imposition.

Si vous ne souhaitez pas partager les informations relatives à votre QF, indiquez-le-nous en nous envoyant une attestation de non-justification de QF (modèle en ligne) : le logiciel prendra automatiquement en considération le tarif le plus élevé.

1.2 Tarification

La plateforme d'inscription en ligne Inoé calculera pour vous le tarif des activités en fonction des éléments que vous avez transmis.

Si vous vous inscrivez à plusieurs activités, vous devrez sélectionner à chaque fois l'adhésion. **Au moment de la facturation, l'adhésion ne sera comptabilisée qu'une seule fois.**

1.3 Documents justificatifs

Les justificatifs varient selon les tarifs et activités choisies :

- Pour les activités dont le tarif varie selon le quotient familial : joindre un justificatif de QF ou une attestation de non-justification de QF
- Pour les familles dont les enfants à inscrire ont un nom différent de celui du bénéficiaire des allocations : nous transmettre l'attestation de paiement de la CAF (ou un avis d'imposition du foyer fiscal faisant apparaître les 2 noms de famille.)
- Pour les activités enfants et jeunes de moins de 18 ans : joindre les autorisations parentales (sortie d'école, sortie d'activité)
- Pour les activités affiliées à une fédération (randonnée et volley-ball), l'inscription à l'activité ou à un stage n'est définitive qu'après envoi des justificatifs suivants, qui peuvent varier d'une fédération à une autre :

Pour les jeunes :

- Télécharger le questionnaire de santé et répondre aux questions de votre côté. Ce document n'a pas vocation à nous être renvoyé (les données médicales sont confidentielles).
- Télécharger l'attestation de santé : remplir, dater et signer puis déposer l'attestation de santé sur votre espace famille

Pour les seniors (à partir de 40 ou 45 ans selon les fédérations) :

- 1ère inscription ou inscription datant de plus de 5 ans : joindre un certificat médical
- Si déjà inscrit les années précédentes : attestation de santé (datée et signée)

Tous les modèles de documents à télécharger sur la plateforme Inoé sont dans « **mes documents - information** ».

2. Ouverture des inscriptions aux activités

2.1 Calendrier 2026-2027

Les inscriptions seront ouvertes à partir du 29 août, jour du forum des associations

Une inscription à une activité n'est définitive qu'après règlement (selon les cas, acompte ou règlement total de l'activité).

Vous trouverez dans la rubrique « mes documents - information » la liste des activités 2026-2027 avec les documents nécessaires à envoyer pour valider votre future inscription.

Afin d'anticiper vos inscriptions et les délais de validation de votre dossier, nous vous invitons :

- A créer votre Espace famille s'il n'est pas encore créé
- A prendre connaissance des documents à envoyer dans « mes documents information »
- A télécharger les documents nécessaires dans « mes documents - information »
- A transmettre les documents sur votre espace dans « mes documents à envoyer »

2.2 Validation des inscriptions

L'équipe de l'Agopop validera les documents envoyés pour vos inscriptions aux activités dans un délai de 4 jours ouvrés. S'il vous manque des documents, vous serez informé par mail.

Tous les modèles de documents à télécharger sur la plateforme Inoé sont dans « **mes documents - information** ».

Tous les justificatifs sont à déposer sur la plateforme Inoé dans « **mes documents à envoyer** ».

2.3 Début et durée de l'activité

L'activité débute la semaine du 14 septembre, sauf exception notifiée sur la plateforme Inoé. Pour les activités hebdomadaires (de septembre à juin), l'Agopop s'engage à proposer 30 séances dans l'année. Ces activités sont interrompues pendant les vacances scolaires, sauf cas exceptionnels.

2.4 Séance « test »

Une séance test peut être proposée aux adhérents, sous réserve de places disponibles dans les activités. Elle est destinée aux personnes n'ayant jamais pratiqué l'activité. Cette séance n'est pas facturée dans le cas où elle n'est pas suivie d'une inscription.

Les personnes qui souhaitent tester une activité s'inscrivent sur une liste d'attente auprès de l'accueil.

Chaque personne ne peut faire qu'une seule séance test par activité. Les séances tests sont possibles uniquement entre le 14 et le 26 septembre.

2.5 Liste d'attente

Le nombre de places disponibles sont indiqués pour chaque activité sur votre espace famille.

Vous avez la possibilité de vous inscrire sur une liste d'attente en envoyant un email à l'Agopop **avant le 11 septembre** (début des activités le 14 ?) : accueil@agopop.fr . Indiquez dans votre email les informations suivantes concernant la personne à inscrire sur la liste d'attente : nom + prénom + date de naissance + nom de l'activité + créneau et lieu de l'activité. Si une place se libère, vous serez recontacté avant le 10 octobre.

3. Paiement

3.1 Moyens de paiement

Plusieurs moyens de paiements sont acceptés :

- Paiement en ligne sur la plateforme Inoé
- Un acompte de 20% sera obligatoirement à payer en ligne à l'inscription sur les activités au QF et pour les activités au forfait au-delà de 75 euros (hors licence)
- Pour les activités au forfait, au-delà de 75 euros, le montant total est à payer à l'inscription
- Paiement par chèque : en une ou plusieurs échéances (5 chèques maximum, encaissés de octobre à mars).
- Autres moyens de paiement acceptés : carte tattoo, chèques vacances, pass région sénior

Les paiements en liquide ne sont pas acceptés.

3.2 Paiement des activités

A l'inscription :

Paiement en ligne sur la plateforme Inoé : acompte de 20% à l'inscription pour les activités au QF ou paiement complet de l'activité au forfait

L'adhérent recevra une facture de son inscription avec le solde à payer. Il devra la régler par le moyen de paiement de son choix **dans les 15 jours**.

3.3 Paiement des licences

L'Agopop est affiliée à la Fédération Française de Randonnée Pédestre et à la FSGT pour le volley-ball.

Les activités affiliées à une fédération peuvent demander la prise d'une licence individuelle par les adhérents. Les tarifs des licences sont forfaitaires.

Randonnée : la licence est obligatoire. Le tarif indiqué prend en compte le coût de la licence

Volley-Ball : la licence est obligatoire pour le groupe confirmé. Le tarif indiqué prend en compte le coût de la licence.

Les licences seront délivrées uniquement aux adhérents qui l'auront réglée.

4. Politique tarifaire et conditions de remboursement

Nous vous invitons à lire le document « Politique tarifaire » disponible dans votre espace famille dans **« mes documents - information »**.

Si une activité est annulée par manque d'inscrits, vous serez remboursé du montant de l'inscription déjà payé. L'adhésion individuelle à l'Agopop n'est pas remboursée.

5. Responsabilité des parents

Les adhérents mineurs sont sous la responsabilité de l'Agopop durant le temps de leurs activités uniquement, et sur le temps de pedibus ou goûter si l'activité le propose. Les parents ou responsables légaux sont informés si l'activité n'a pas lieu et doivent s'organiser pour récupérer leurs enfants. Ils doivent également s'organiser pour récupérer leur enfant à l'heure après l'activité, sauf dans le cas où l'adhérent mineur bénéficie d'une autorisation écrite de partir seul ou avec une autre personne identifiée.

Les parents doivent signer en début de saison une décharge de responsabilité concernant les trajets et les soins en cas d'urgence. Ces documents sont à télécharger sur la plateforme Inoé à partir de la rubrique « mes documents - information ». Ils sont à renvoyer complétés, signés et datés via la plateforme Inoé dans la rubrique « mes documents à envoyer ».

Pendant les heures d'ouverture de l'Agopop, un mineur peut entrer et sortir librement et fréquenter les espaces d'accueil. Dans ce cas l'association n'assure pas la surveillance de ces mineurs, qui restent sous la responsabilité de leurs responsables légaux.